



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

L'an **deux mil vingt trois, le dix sept janvier, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE.

**OBJET : Vérification des appareils de levage de la station d'épuration**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est obligatoire de procéder à la vérification des installations électriques et des appareils de levage de la station d'épuration.

Il précise que 3 cabinets ont été consultés pour réaliser cette prestation.

Le prix des prestations se chiffre de la manière suivante :

1. BUREAU DEKRA : La vérification des installations électriques et des potences de la station se chiffre à 370 € H.T la première année (444 € TTC) ;
2. BUREAU SOCOTEC : La vérification des installations électriques et des potences de la station se chiffre à 816 € H.T par an (979,20 € TTC) ;
3. BUREAU APAVE : 620 € H.T pour les installations électriques + 260 € H.T pour les potences soit 880 € H.T par an (1056 € T.T.C).

Monsieur le maire propose de retenir la société DEKRA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société DEKRA du HAVRE pour réaliser les vérifications périodiques des appareils de levage de la station d'épuration.
- autorise le maire à signer le devis (joint en annexe).

Les crédits nécessaires seront pris au compte 615 (maintenance) de la section de fonctionnement du budget ASSAINISSEMENT.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Marie-Françoise  
LARROQUELLE.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

